



**Atelier en ligne sur les méthodologies statistiques
pour mesurer les flux financiers illicites
16 février 2021, 13.00 - 16.00 GMT +3**

Rapport de réunion

Sommaire

Introduction	3
Contexte	3
Objectifs	5
Mots de bienvenue	6
Session I : Concepts et méthodes pour la mesure statistique des FFI	7
Session II : Études de cas par pays et enjeux pour l'Afrique	8
Discussion, questions et réponses	10
Remarques de clôture - Appel à manifestation d'intérêt pour rejoindre les pilotes de 2021	13
Annexes	14
Questions & réponses restantes	14



Introduction

Les flux financiers illicites (FFI) menacent la capacité des pays à réaliser l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) en détournant les ressources du développement durable et inclusif. Le problème est encore plus préjudiciable en Afrique, où les ressources sont limitées. L'action politique visant à endiguer les FFI et à sécuriser les ressources pour le développement durable nécessite de meilleures données et une meilleure compréhension des FFI - leurs types, volume, impacts, canaux, origines et destinations. En tant que phénomène illicite, les FFI ne sont pas faciles à suivre ou à mesurer.

En juillet 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/71/313¹) a adopté un cadre d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. L'indicateur 16.4.1, "valeur totale des FFI entrants et sortants", est l'un des deux indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis vers la cible 16.4 : " D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ". Cet appel à l'action est fortement relayé par le programme d'action d'Addis-Abeba, qui vise à redoubler d'efforts pour réduire sensiblement les FFI d'ici 2030. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont été désignés comme les gardiens de l'indicateur 16.4.1 des ODD. L'UNODC dirige les travaux sur les FFI liés à la criminalité tandis que la CNUCED s'occupe des FFI liés à la fiscalité et au commerce.

Contexte

En 2017-2018, la CNUCED et l'ONUDC, conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), ont mené de larges consultations d'experts pour discuter de la portée et de la mesure des FFI et faire le point sur les recherches connexes. Ces résultats, avec la contribution d'un groupe de travail sur la mesure statistique des FFI, établi par la CEA, la CNUCED et l'ONUDC en janvier 2019, ont conduit à l'élaboration d'un [*Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites*](#). Le cadre conceptuel a finalement été publié en octobre 2020. Le groupe de travail sur la mesure statistique des FFI est composé d'experts en statistiques, notamment ceux du Brésil, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Italie, du Pérou, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, représentant des instituts nationaux de statistique (INS) des banques centrales, des douanes ou des autorités fiscales. Le groupe de travail comprend également des experts d'organisations internationales, dont Eurostat, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Division de la statistique des Nations Unies (DSNU), en plus de la CEA, de la CNUCED et de l'ONUDC.

Le Groupe d'experts interinstitutionnels (IAEG) sur les indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) a approuvé la proposition méthodologique pour la mesure de l'indicateur 16.4.1 en octobre 2019, laquelle a ensuite reçu l'approbation par la Commission statistique des Nations Unies (CSNU) en mars 2020 dans le cadre de l'examen complet des indicateurs des ODD destiné au suivi du

¹ Disponible ici : <https://undocs.org/fr/A/RES/71/313>

Programme 2030 pour le développement durable². L'IAEG-ODD a reclassé l'indicateur 16.4.1 du niveau III au niveau II, ce qui signifie que "l'indicateur est conceptuellement clair, a une méthodologie établie au niveau international et des normes sont disponibles, mais les données ne sont pas régulièrement produites par les pays". Les métadonnées des indicateurs des ODD sont mises à jour chaque année pour refléter les améliorations apportées aux méthodes et aux pratiques³.

Afin de soutenir les progrès des pays dans la mesure de l'indicateur 16.4.1 des ODD, la CNUCED et la CEA réalisent un projet du Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA) pour définir, estimer et diffuser des statistiques sur les FFI en Afrique. Dans le cadre de ce projet, jusqu'à neuf pays bénéficiaires recevront un soutien technique, y compris des conseils sur les concepts et méthodes statistiques, un soutien pour les essais pilotes et les étapes du lancement de la mesure des FFI pour les besoins nationaux, élaborés sur la base de la prochaine publication de la CNUCED '*les directives méthodologiques pour la mesure des FFI fiscaux et commerciaux*'.

L'expérience de ces pays pilotes permettra d'affiner les méthodes pour l'indicateur 16.4.1 des ODD et contribuera à l'avenir à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis vers la cible 16.4 des ODD.

Le cadre conceptuel et les directives méthodologiques s'adressent aux autorités statistiques nationales, notamment à l'institut national de la statistique jouant un rôle de coordination, aux experts en statistiques de l'office des douanes et des recettes, de l'administration fiscale et d'autres organismes disposant de données pertinentes et/ou d'une expertise sur les FFI. Cette démarche est conforme à la résolution de l'Assemblée générale (A/RES/71/313, paragraphe 6), qui "souligne que les statistiques officielles et les données des systèmes statistiques nationaux constituent la base nécessaire au cadre d'indicateurs mondiaux, ..., et insiste sur le rôle des offices nationaux de statistique en tant que coordinateurs du système statistique national."

Les directives méthodologiques permettront aux pays pilotes de choisir parmi les méthodes proposées et de se concentrer sur les types de FFI pertinents au niveau national. Les pays pilotes se concentreront sur l'évaluation du risque de FFI au niveau national, l'examen de la disponibilité des données, la cartographie du système national d'agences, la compilation des tests et la publication éventuelle des résultats, lorsque la qualité des premières estimations répond aux critères nationaux. Les résultats de ces tests pilotes seront ensuite utilisés afin d'affiner les directives méthodologiques ainsi que pour développer les produits de connaissance, utiles à l'apprentissage collaboratif.

² L'Assemblée générale des Nations unies (70/1) a chargé l'IAEG-SDG et l'UNSC d'approuver des "normes, méthodes et lignes directrices pour le cadre d'indicateurs mondiaux de l'Agenda 2030 pour le développement durable".

³ <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>



Objectifs

L'atelier en ligne sur les méthodologies statistiques pour mesurer les FFI a été suivi par 146 participants, dont 100 fonctionnaires (9 femmes) de 19 États membres africains, 37 participants (9 femmes) d'autres parties prenantes et 9 fonctionnaires (3 femmes) des co-organisateur, d'Afrique et d'ailleurs. Les objectifs de l'atelier en ligne étaient de présenter le cadre conceptuel récemment publié par la CNUCED et l'ONU DC et les prochaines directives méthodologiques de la CNUCED pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux. Il visait à donner aux États membres des Nations Unies les moyens d'estimer les FFI conformément aux priorités nationales en aidant le système statistique à acquérir les connaissances techniques nécessaires pour lancer la mesure statistique des FFI.

L'atelier en ligne a donné lieu à des discussions techniques sur la mesure statistique des FFI, notamment :

- Introduire les concepts statistiques communs, les définitions et le cadre pour la mesure statistique des FFI.
- Débattre sur les méthodes proposées pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux en particulier, mais aussi sur certains types de FFI provenant de la criminalité.
- Partager les premiers retours d'expérience et évoquer les défis rencontrés par chacun sur le plan national.
- Discuter des enjeux dans les pays et sous-régions d'Afrique qui devraient être pris en compte dans la mesure des FFI et des projets liés.
- Convenir des étapes suivant le lancement des projets pilotes nationaux et étudier les lacunes en matière de données et de capacités ainsi que les besoins en soutien.

Une mesure réussie des FFI nécessite une collaboration entre les institutions, car les comportements illicites traversent la société et les données restent très dispersées. Par conséquent, les agences gouvernementales et les ministères concernés, tels que les INS, le bureau des douanes et des recettes, l'autorité fiscale, les banques centrales et les centres de renseignement financier (FICS), ont été invités à participer à l'atelier en ligne. Au cours de ce dernier, les pays africains ont été invités à exprimer leur intérêt à se joindre au test pilote des méthodes.

Le résultat escompté de l'atelier en ligne sur les méthodologies statistiques pour mesurer les FFI était de présenter les concepts et les méthodes pour mesurer les FFI et d'encourager les pays à participer au test pilote de la mesure de ces derniers. La CEA, la CNUCED et l'ONU DC fourniront un soutien technique, notamment des conseils sur les concepts et méthodes statistiques, un soutien pour les essais pilotes et des recommandations sur les étapes à suivre pour lancer la mesure en fonction des besoins nationaux. Les essais pilotes offriront aux statisticiens officiels la possibilité de guider les actions et stratégies politiques liées aux FFI - un domaine où les conséquences pour le développement sont graves alors que les données et statistiques fiables restent rares.

Mots de bienvenue

La réunion a été organisée dans le cadre du projet du Compte des Nations Unies pour le développement sur la définition, l'estimation et la diffusion de statistiques des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, destiné à soutenir les pays en développant des concepts, des méthodes et des capacités nationales pour mesurer les FFI, en particulier pour l'indicateur 16.4.1 des ODD sur les FFI.

M. Bartholomew Armah, CEA, a souhaité la bienvenue à tous les participants, il a donné un aperçu du contexte historique des flux financiers illicites, en tant qu'indicateur des objectifs de développement durable, et de l'élaboration du cadre conceptuel pour mesurer les FFI sous la garde de la CNUCED et de l'ONUDC. Il a fait remarquer qu'une gouvernance économique efficace et fondée sur des preuves, justifie des statistiques opportunes, fiables et de haute qualité. À cet égard, les statistiques sur les FFI sont déterminantes non seulement pour le maintien de la sécurité financière et de la bonne gouvernance sur le continent africain, mais aussi pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. L'atelier virtuel offre une plateforme permettant d'informer les partenaires concernés sur la mise en œuvre du cadre conceptuel pour les FFI afin de collecter, compiler, analyser et diffuser les statistiques sur les FFI et de garantir une mobilisation efficace des ressources nationales. Il espère que l'atelier facilitera la sélection des pays intéressés par le test pilote du cadre conceptuel et préparera le terrain pour un partenariat efficace avec toutes les parties prenantes.

Dr. Yeo Dossina, Commission de l'Union africaine (CUA), a remercié les co-organisateurs et les participants pour cet événement. Il a souligné que les FFI restent un obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales sur le continent. Cela compromet la capacité des pays africains à fournir les biens et services publics indispensables à la réalisation des ODD d'ici 2030 et dans le cadre de l'Agenda 2063. L'impact de la pandémie de COVID-19 a encore accru la vulnérabilité des pays africains par une forte augmentation des sorties de capitaux, entre autres adversités. Dans cette circonstance, la mobilisation des ressources nationales et la gouvernance économique seraient impératives pour assurer un développement durable, résilient et inclusif. Il a affirmé que l'Union africaine a dûment reconnu l'importance des questions relatives aux FFI et a élevé le sujet au plus haut niveau des discussions politiques et des organes de décision. En conséquence, plusieurs cadres politiques ont été adoptés pour traiter cette question. L'atelier fera la lumière sur les questions méthodologiques de la mesure des FFI. Il a réitéré le profond intérêt de la Commission de l'Union africaine à se joindre à cette initiative et à mettre en œuvre les directives méthodologiques proposées dans les pays pilotes.

Session I : Concepts et méthodes pour la mesure statistique des FFI

La session a présenté le cadre conceptuel pour la mesure statistique des FFI, le projet du compte des Nations Unies pour le développement pour soutenir les pays africains dans ce travail, et les méthodes suggérées pour le test pilote des FFI. La première session a été modérée par M. Allan Mukungu, CEA. Le modérateur a brièvement présenté le sujet et les présentateurs de la session.

M. Enrico Bisogno, ONUDC et M. Steve MacFeely, CNUCED, ont fait la première présentation sur le "Cadre conceptuel pour la mesure statistique des FFI". M. Bisogno a présenté le cadre conceptuel, et une définition statistique des FFI : "Les flux financiers dont l'origine, le transfert ou l'utilisation sont illicites, qui reflètent un échange de valeur et qui traversent les frontières d'un pays ». Le cadre couvre quatre principaux types d'activités susceptibles de générer des FFI : 1) les activités fiscales et commerciales ; 2) les marchés illégaux ; 3) la corruption ; et 4) les activités de type exploitation et financement du crime et du terrorisme. Par ces canaux, les FFI peuvent avoir des effets néfastes sur la perte de ressources publiques, l'état de droit, l'affaiblissement du système judiciaire, la sécurité de l'Etat, parmi d'autres. Il a souligné qu'avec le cadre conceptuel, il serait possible de mesurer les FFI au niveau national et de produire des estimations désagrégées pour chaque type de FFI incluant les principaux types d'activités illicites. Ainsi, il serait possible de disposer de données comparables et de qualité dans tous les pays.

M. Steve MacFeely, CNUCED, a présenté les concepts liés aux FFI fiscaux et commerciaux et a expliqué que les FFI fiscaux et commerciaux illicites se divisent en deux domaines : les FFI fiscaux et commerciaux illégaux et les FFI résultant d'une évasion fiscale agressive. Les premiers comprennent les pratiques illégales telles que les infractions relatives aux tarifs, aux droits et aux recettes, l'évasion fiscale, les infractions à la concurrence et la manipulation des marchés, entre autres. Les seconds peuvent être générés, par exemple, par la manipulation des prix de transfert, la localisation stratégique de la dette et de la propriété intellectuelle, la recherche de conventions fiscales et l'utilisation d'instruments et d'entités hybrides. Ces derniers flux peuvent provenir d'activités économiques légales mais peuvent être préjudiciables au développement durable. M. MacFeely a fait remarquer que les statistiques ne pouvaient pas être fondées uniquement sur des considérations juridiques, car ces dernières ne sont pas uniformes d'un pays à l'autre ; elles peuvent être extrêmement complexes à interpréter et sont souvent révisées. La mesure des FFI repose donc sur l'identification des activités et des comportements susceptibles de générer des FFI, selon la logique de la *Classification internationale des infractions à des fins statistiques*. M. MacFeely a fait part des principales actions entreprises par l'ONUDC et la CNUCED dans le cadre de l'élaboration des directives statistiques relatives à la mesure des FFI. Les données nécessaires à la mesure des FFI sont dispersées dans de nombreuses organisations au sein d'un même pays. La coordination est donc essentielle pour collecter, compiler et diffuser systématiquement les statistiques sur les FFI. En partageant l'expérience de l'Amérique latine, il a souligné que l'implication des instituts nationaux de statistique est essentielle en tant que coordinateurs des systèmes statistiques nationaux.

À la suite de cette introduction, **M. Allan Mukungu, CEA**, a fait une présentation du "Projet du compte des Nations Unies pour le développement sur les FFI en Afrique". M. Mukungu a expliqué que le renforcement de la capacité statistique des pays d'Afrique à surveiller les FFI par le biais d'une méthodologie convenue produisant des estimateurs robustes, cohérents et comparables reste l'objectif principal de ce projet. Trois résultats principaux sont visés pour atteindre cet objectif : Élaboration de directives méthodologiques et de support pour le renforcement des capacités pour l'estimation des FFI (ODD 16.4.1) ; contribuer à la mise en place d'une infrastructure de données pour le suivi national de l'Agenda 2030 ; et enfin, le renforcement de la capacité à utiliser les données pour surveiller les FFI en s'appuyant sur la politique nationale de lutte contre les FFI. Il a expliqué que l'objectif de l'atelier est de partager des informations sur les récents progrès mondiaux en matière de mesure des FFI et d'encourager les pays à tester la mesure de ces derniers. Une fois les pays intéressés identifiés, ils bénéficieraient d'un soutien financier et technique pour la durée de l'essai pilote.

La session s'est terminée par la présentation de **M. Bojan Nastav, CNUCED**, sur les prochaines *Directives méthodologiques pour la mesure statistique des FFI fiscaux et commerciaux*. Les directives méthodologiques devraient être finalisées en vue d'un test par pays. Elles fourniront un choix de méthodes pour les essais pilotes destinés à mesurer les FFI liées à la richesse extraterritoriale et à l'évasion fiscale des particuliers, à la fausse facturation des échanges et au transfert de bénéficiaires des groupes d'entreprises multinationales. Les directives méthodologiques sont destinées aux autorités statistiques et autres autorités nationales ayant pour mandat de collecter et d'accéder à des données pertinentes, souvent confidentielles. L'objectif est d'appliquer les méthodes sur les micro-données dans la mesure du possible afin de garantir une meilleure précision des résultats. La CNUCED et l'ONUDC élaborent actuellement des directives méthodologiques pour mesurer tous les principaux types de FFI, en concertation avec le groupe de travail statistique. Il a expliqué que les activités du projet s'adressent aux autorités statistiques, y compris l'institut national de la statistique qui joue un rôle de coordination, ainsi qu'aux experts des bureaux des douanes et des recettes, des autorités fiscales, des FICS, des banques centrales, des ministères des finances et d'autres organismes disposant de données pertinentes et/ou d'une expertise sur les FFI, alors que les INS jouent un rôle central dans la mesure des FFI.

Session II : Études de cas par pays et enjeux pour l'Afrique

La session, modérée par Mme Anu Peltola de la CNUCED, a consisté en quatre présentations par le Ghana, l'Italie, le Brésil et le Mexique afin de partager l'expérience sur les défis et les leçons apprises dans le travail pionnier de mesure des FFI.

M. Bishop Akolgo, ISODEC/Tax Justice Africa, Ghana, a présenté "Flux financiers illicites, une expérience du Ghana". M. Akolgo a exposé les résultats de leur étude sur la surveillance de la fausse facturation commerciale à l'aide de données sur les transactions douanières. Leur étude a permis d'estimer l'ampleur de la falsification des prix du commerce entre le Ghana, l'Union Européenne (UE) et les États-Unis d'Amérique (USA) de 2000 à 2012, y compris l'évaluation de

la sous-cotation des prix des importations de l'UE/des États-Unis en provenance du Ghana, de la sur-cotation des prix des exportations de l'UE/des États-Unis vers le Ghana et l'identification des produits de base présentant un niveau significatif de falsification des prix. L'étude a appliqué la méthode de filtrage des prix sur des ensembles de données d'Eurostat et du United States Census Bureau. D'autres travaux visent à renforcer le niveau de traduction, l'évaluation des risques en temps réel avec les douanes, le ministère des finances, les agences de régulation des ressources naturelles et le FICS.

M. Federico Sallusti, the National Statistical Institute of Italy (ISTAT), Italie, a présenté “Étude de cas sur le transfert de bénéfices en Italie”. M. Sallusti a partagé sa méthode pour mesurer l'érosion de la base et le transfert de bénéfices (BEPS) en comparant les unités des groupes d'entreprises multinationales, qui sont actives en Italie, à des unités d'entreprises nationales comparables. La méthode repose sur l'utilisation d'un grand nombre de variables de base issues des statistiques structurelles des entreprises, telles que la localisation, l'industrie, la taille, le chiffre d'affaires, les personnes employées, les salaires, les biens et services, les bénéfices, les dépenses de recherche et développement, les valeurs des exportations et des importations. Le choix des variables pourrait être adapté aux conditions nationales. Il a été constaté que 60,4 % des entreprises multinationales (EMN) italiennes échappaient à l'impôt, pour un montant de 32 milliards d'euros (environ 2 % du PIB). Les résultats indiquent également que la distribution du BEPS est fortement corrélée avec la localisation dans les pays du groupe à faible fiscalité. Les données produites ne sont pas encore publiées. Mais l'analyse est considérée comme une étude pilote. M. Sallusti a souligné les problèmes de disponibilité des données et les défis méthodologiques liés à la différenciation entre les EMN et les non-EMN.

Mme Luciana Barcarolo et M. Lucas Rodrigues Amaral, Secrétariat du revenu fédéral du Brésil, ont présenté une “Étude de cas sur les FFI liés à la fiscalité canalisée par le commerce fantôme”. Ils ont partagé, dans un premier temps, les résultats de l'utilisation de la méthode de filtrage des prix sur les données de transactions douanières, en appliquant des filtres de prix construits à partir de prix observés sur le marché ou estimés statistiquement à partir des données au niveau des transactions. Ils ont comparé les résultats à la méthode du pays partenaire, qui mesure les divergences dans les registres du commerce bilatéral entre les pays partenaires commerciaux, en éliminant d'abord les effets d'autres problèmes que les FFI, tels que les écarts de mesure statistique ou les différences de calendrier. Les résultats sont utilisés dans un outil d'évaluation des risques par produit, exportateur et intermédiaire financier.

Mme Salomé Flores Sierra Franzoni, Centre d'excellence ONUDC-INEGI pour l'information statistique sur le gouvernement, la criminalité, la victimisation et la justice, a présenté les “Résultats préliminaires du projet pilote de mesure des FFI en Amérique latine”. Mme Franzoni a partagé les résultats préliminaires des projets pilotes visant à mesurer les FFI provenant des marchés illégaux en Amérique latine de 2018 à 2020. Les pays pilotes étaient la Colombie, l'Équateur, le Mexique et le Pérou. Dans le cadre de ces projets pilotes, ils ont estimé les FFI liés

aux marchés de la drogue, à la traite des personnes, au trafic de migrants et à l'exploitation minière illégale. Elle a évoqué les avantages et les défis, notamment l'utilisation des données des autorités nationales, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Au début, il a été difficile de sensibiliser et d'impliquer les autorités compétentes dans les projets pilotes. La rareté des données a posé des problèmes et il a fallu trouver des moyens légitimes afin de pouvoir accéder aux données confidentielles. Les projets pilotes ont augmenté la capacité analytique à comprendre le fonctionnement des marchés illicites, alimentant directement le travail des agences nationales, telles que les autorités migratoires. Elle a souligné que la rareté des données et les problèmes de confidentialité constituaient des défis particuliers dans l'étude de cas mexicaine. Néanmoins, le projet pilote a permis de produire des données cruciales qui n'avaient jamais été compilées auparavant, comblant ainsi une importante lacune en matière de données politiques.

Les quatre présentations des quatre pilotes ont fourni des informations cruciales sur les types de FFI, les méthodes pertinentes, les défis et les opportunités en fonction des contextes nationaux. Les statistiques sur les FFI produites dans le cadre de ces projets pilotes permettront de couvrir un domaine politique important pour lequel il n'existait jusqu'à présent aucune donnée ni statistique officielle. Les expériences des pays ont permis d'identifier trois facteurs clés.

1. Tout d'abord, la mesure des FFI est difficile et comporte de nombreux défis et limites, mais elle peut être réalisée.
2. Puis, la disponibilité des données et les types pertinents de FFI varient considérablement d'un pays à l'autre. Au début, il sera utile de sélectionner un ou deux types de FFI qui devraient et peuvent être mesurés.
3. Enfin, la mesure des FFI nécessite un partenariat solide entre tous les acteurs nationaux et internationaux concernés.

Discussion, questions et réponses

La session a abordé les enjeux dans les pays africains sur la prise en compte de la mesure des FFI et des pilotes associés. Le sujet a suscité un vif intérêt de la part des participants. Les questions principales étaient de deux types : 1) des points de discussion généraux traitant des questions relatives à la pertinence, la nécessité, le fonctionnement et le coût opportun de l'investissement dans la mesure des FFI, et 2) des questions spécifiques sur la méthodologie, la portée et les contextes nationaux spécifiques. La discussion a été modérée par **M. Mukungu (CEA)**.

M. O'Reilly, du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, a été invité à démarrer la discussion afin de partager des informations sur son travail actuel en Afrique du Sud. Les activités se sont appuyées sur des travaux antérieurs de l'OCDE visant à évaluer l'impact des travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui facilite l'échange d'informations entre les pays pour s'assurer que les comptes étrangers soient communiqués aux autorités fiscales. L'Afrique du Sud a proposé de travailler avec l'OCDE sur un projet à deux volets : premièrement, renforcer la coopération entre les différentes agences

travaillant en Afrique du Sud dans le domaine des FFI ; et deuxièmement, d'améliorer l'analyse des FFI ainsi que la mesure et l'analyse des données dans cet espace. La collaboration inter-agences est essentielle pour mesurer les FFI, et en Afrique du Sud, le partenariat est fort avec leur groupe de travail comprenant, parmi d'autres agences, le FICS, la Banque centrale d'Afrique du Sud, le Trésor national et l'Autorité fiscale d'Afrique du Sud. Il y a aussi des obstacles, par exemple, certaines estimations existantes des FFI en Afrique du Sud sont basées sur des statistiques macroéconomiques très agrégées, manquant de granularité pour comprendre les types de FFI et informer leurs réponses politiques. Avant même de commencer à partager automatiquement les informations dans le cadre de la Norme commune de déclaration du Forum mondial, l'Afrique du Sud a mis en place des programmes de déclaration volontaire pour les contribuables qui avaient des actifs étrangers ou des actifs nationaux non déclarés. Ces données sont maintenant analysées pour comprendre la richesse extraterritoriale détenue par les résidents sud-africains. M. O'Reilly a fait écho aux conclusions de Salomé Franzoni, selon lesquelles l'accès aux données, la confidentialité et l'adhésion des parties prenantes constituent un défi pour mesurer les FFI.

Les questions suivantes ont été soulevées lors de la session de questions-réponses :

- La discussion a débuté autour du Cadre conceptuel : son application, son exhaustivité par rapport aux autres délits liés aux FFI, et l'inclusion éventuelle d'indicateurs "doux" déterminant le risque de BEPS et de corruption. Le Cadre a été approuvé par le IAEG-ODD et ensuite adopté par la Commission statistique des Nations Unies. Avec cette adoption, l'indicateur est maintenant de niveau II avec des concepts clairs et une méthodologie acceptée pour mesurer les FFI. Le Cadre comprend tous les types de FFI, notamment 1) les activités fiscales et commerciales ; 2) les marchés illégaux ; 3) la corruption ; et 4) les activités de type exploitation et financement du crime et du terrorisme. Les FFI peuvent également être mesurés séparément pour la génération et la gestion des revenus. Le but est d'obtenir des commentaires et des expériences des États membres afin d'affiner les directives méthodologiques. La corruption est également intégrée dans le cadre conceptuel, mais sa mesure n'est pas envisagée dans la première phase des pilotes en raison de sa complexité.
- L'urgence de renforcer la capacité des pays africains à détecter les FFI avant même de les mesurer a été évoquée. Un avantage dans la mesure des FFI est la possibilité de rassembler des données sur les flux (argent lié aux marchandises illicites) provenant de différents pays et sources – puisque les FFI sont des flux transfrontaliers. Cela permet de mettre en lumière différentes formes de FFI au niveau national, même lorsque les données nationales sont rares, qu'il s'agisse du trafic de drogue ou de l'évasion fiscale. Les mesures statistiques ne visent pas à identifier la nature illicite des flux individuels, mais à estimer la taille, les types et les directions de ces flux en tant qu'agrégats. Cela peut aider à cibler l'action politique.

- Une préoccupation a été soulevée concernant la classification des produits utilisée au niveau national dans le commerce international (par exemple, NC8 pour l'UE, SH10 pour les États-Unis) et leur comparabilité internationale. Il a été indiqué que concernant les malversations commerciales, il fallait faire correspondre autant que possible les données à un niveau de produit détaillé afin que les différences de mesure ne posent pas de problèmes significatifs. Les différences de classification nationale compliquent l'identification des asymétries commerciales. Ce n'est qu'une des nombreuses erreurs statistiques que nous essayons d'éliminer avant de produire des estimations de la sous-facturation.
- Les résultats préliminaires sur la mesure des FFI provenant d'activités criminelles en Amérique latine ne font pas encore partie de la production statistique régulière. Il s'agit d'un travail en cours et la situation varie en fonction des types de FFI. Par exemple, les instituts nationaux de statistique disposent de certaines données sur l'exploitation minière illicite et s'intéressent de plus en plus à leur collecte. Les institutions sont plus intéressées par la collecte de données et la production d'estimations lorsqu'elles sont prioritaires dans l'agenda national. Actuellement, les institutions analysent comment utiliser les estimations préliminaires des FFI à des fins de politique nationale.
- En ce qui concerne l'utilisation de la méthode de filtrage des prix, appliquée aux données douanières au Ghana, la plupart du temps a été consacré au nettoyage des données douanières plutôt qu'à l'estimation des FFI. Il faut également travailler sur l'infrastructure des données pour permettre de combiner des données provenant de plusieurs sources. Au début, il a été difficile d'obtenir l'adhésion des autorités. Des formations sur la manière d'appliquer, à la fois la méthode du pays partenaire et la méthode de filtrage des prix, ont été organisées. À ce jour, le travail de suivi n'a pas encore été effectué en raison du manque de clarté sur la maîtrise du problème.
- Une question a été soulevée, à savoir qu'il est parfois difficile d'identifier les entreprises nationales (non-EMN) qui sont comparables aux unités respectives des EMN, par exemple, dans la même industrie. Dans certains secteurs, tels que l'extraction des ressources naturelles, souvent seules les unités des multinationales sont présentes, ou même si des entreprises nationales existent, elles ne sont que des sous-traitants des multinationales. Dans ce cas, il ne sera pas possible d'estimer les FFI pour ces entreprises. Ce n'était pas un problème majeur en Italie où, pour une centaine d'unités multinationales (sur quelques 63 000), il n'a pas été possible d'identifier une unité nationale comparable. Ces entités ont simplement été exclues de l'analyse et aucune mesure supplémentaire n'a été prise. Dans les cas où le problème est plus pertinent, la méthode pourrait également être utilisée en combinaison avec d'autres incluses dans les méthodologies suggérées pour les tests pilotes.
- Il a été souligné que pour la méthode d'estimation de BEPS basée sur la comparaison des entités multinationales et non multinationales, la disponibilité des données ne devrait pas



poser de problème. La méthode est basée sur les statistiques structurelles de base des entreprises et des douanes. Il est certain qu'en Italie, comme dans de nombreux pays européens, il existe davantage de possibilités d'utiliser un grand nombre de variables dans l'analyse, y compris les données du registre des groupes européens qui couvre les structures des EMN.

Remarques de clôture - Appel à manifestation d'intérêt pour rejoindre les pilotes de 2021

M. MacFeely, de la CNUCED, et M. Bisogno, de l'ONUDC, ont prononcé leurs remarques finales en remerciant les participants d'avoir pris part à l'événement et en invitant les États membres à lancer des projets pilotes nationaux en accord avec les priorités et les défis soulignés par la discussion. Ils ont souligné que l'objectif du projet était de donner aux États membres des Nations Unies les moyens d'estimer les FFI conformément aux priorités nationales, en aidant le système statistique à acquérir les connaissances techniques nécessaires pour mesurer les FFI à l'aide de concepts et de méthodes convenus au niveau international.

Dans ses remarques finales, le Dr. Dossina, CUA, a remercié les co-organisateurs et a réaffirmé l'intérêt soutenu de la CUA pour un partenariat avec les co-organisateurs dans le déploiement du cadre conceptuel dans les pays pilotes pour mesurer les FFI et les activités concomitantes de développement des capacités.

Enfin, M. Mukungu, CEA, a chaleureusement invité les pays à exprimer leur intérêt en tant que pays pilotes. Au nom de la CEA, il a remercié les interprètes, les autres collègues chargés des questions administratives et logistiques et, surtout, les participants pour leur participation active tout au long de l'événement.

Annexes

Questions & réponses restantes

Cadre conceptuel

Une question importante devrait être celle des liens entre les FFI et les efforts de recouvrement des avoirs, ce qui était absent des présentations du jour. Tout en comprenant les méthodologies pour mesurer les FFI à la source, il semble également important que les pays destinataires collectent des données sur ces flux et les montants reçus.

Les FFI menacent la capacité des pays à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) en drainant les ressources par l'érosion de l'assiette fiscale, en réduisant les recettes de l'État, en affaiblissant les institutions étatiques ou en détournant d'une autre manière les ressources destinées au développement. Les impacts des FFI sur les économies nationales sont présents à la fois dans les pays où les sorties sont prédominantes et dans les pays où les entrées de FFI sont importantes. L'indicateur 16.4.1, valeur totale des FFI entrants et sortants, a été choisi pour mesurer les progrès accomplis vers la cible 16.4 en identifiant ces flux et en soutenant à leur tour les efforts de recouvrement des avoirs.

Quels sont les noms de ces méthodologies économétriques/statistiques, seulement les noms, par exemple MIMIC ?

Chacune des techniques a des méthodologies statistiques sous-jacentes spécifiques, toutes n'impliquent pas des modèles économétriques. Par exemple, vous faites référence à la méthode MIMIC, qui est essentiellement une analyse des facteurs latents pour mesurer l'économie souterraine. Parmi les approches proposées, les méthodes de transfert des bénéficiaires reposent sur la fonction de production Cobb-Douglas et appliquent une analyse de régression par les moindres carrés ordinaires (MCO) pour estimer les équations en question. La méthode de Sallusti (EMN vs non-EMN comparables) repose sur la correspondance par score de propension (PS), puis sur l'analyse factorielle avec caractéristiques d'exploitation du récepteur (ROC). Pour le patrimoine et les transactions internationales, par exemple, un modèle de gravité a été appliqué (et estimé à l'aide d'une analyse de régression) à une partie des données économétriques dans cette méthode statistique.

Le cadre conceptuel considère-t-il la fausse facturation commerciale à la fois comme une source de financement illicite (par le biais de l'évasion fiscale) et comme un moyen de transférer des fonds illicites à travers les frontières (en tant que FFI) ? Si c'est le cas, comment la fausse facturation commerciale est-elle considérée comme une source de financement illicite ?

Le cadre conceptuel couvre l'ensemble des catégories de FFI, c'est-à-dire les FFI de nature commerciale et les FFI de nature criminelle, comme la corruption, les marchés illégaux et les FFI de type extorsion. La fausse facturation commerciale ne prend en compte que les FFI fiscaux et commerciaux et, en tant que telle, ne génère pas nécessairement de revenus (ce que vous appelez source de financement illicite ?); Elle sert plutôt de canal (à une voie) pour déplacer les flux



financiers à travers les frontières. Ces flux qui sont déplacés font toutefois partie des FFI car ils sont transférés de manière illicite, et non générés. Ils peuvent aussi, à leur tour, être utilisés de manière tout à fait licite. Les questions de la génération de revenus des FFI fiscaux et commerciaux et les questions de superposition entre les différents types de FFI, restent à résoudre pleinement dans le travail méthodologique à venir.

Étude de cas – Le Ghana

L'exportation du diamant vers le Ghana - Envisagez-vous la réexportation ou l'exportation vers un pays tiers pour certaines marchandises dans la méthodologie ? Le diamant n'est-il pas originaire du Ghana ?

Oui, les diamants provenaient bien d'un pays tiers. Notre enquête initiale a révélé qu'en raison de la guerre civile en Côte d'Ivoire à l'époque, la plupart des exportateurs illégaux ont réacheminé leur commerce via le Ghana depuis le Liberia, la Sierra Leone et d'autres pays. Cela explique en partie le chiffre élevé des exportations pour 2000, soit 413 millions de dollars pour la période de 13 ans, l'année 2000 représentant à elle seule 300 millions de dollars.

En utilisant le modèle de filtrage des prix et en identifiant les entreprises et les pays, comment allez-vous procéder pour instruire et enquêter sur les accusations criminelles contre les coupables et/ou les entreprises ?

Lorsqu'un article est signalé comme une transaction suspecte à la suite d'une surfacturation ou d'une sous-facturation, il se peut que ce ne soit pas la fin de l'histoire et que nous puissions conclure qu'un crime a été commis. Elle peut être liée à un ou plusieurs des éléments suivants :

- Fuite de capitaux-Tentative de sortie d'argent vers un autre pays.
- Fraude aux droits d'importation - Afin de se soustraire aux droits de douane, c'est-à-dire en verser moins et faire plus de bénéfices.
- Evasion fiscale / Prix de transfert.
- Blanchiment d'argent.

Autres explications :

- Erreurs d'écriture/enregistrement.
- Hétérogénéité du produit pour un code SH10 donné, par exemple un télécopieur de 25 000\$ importé du Japon aux États-Unis - il s'agissait d'un prototype industriel.

C'est pourquoi nous avons besoin de spécialistes des marchandises dans les douanes, pour nous aider à identifier la transaction signalée, en menant des enquêtes plus approfondies afin de déterminer lesquels des éléments ci-dessus s'appliquent et s'il ne s'agit pas d'une erreur d'écriture ou d'une hétérogénéité du produit, alors les mesures suivantes pourraient être prises :

1. Un audit de l'entité commerciale impliquée.
2. Faire une analyse plus approfondie des transactions précédentes pour voir si des tendances similaires peuvent être observées ;
3. Une fois qu'un cas clair a été établi, le recouvrement et les poursuites peuvent suivre.

Favorise grandement la sous-tarification des exportations et la sur-tarification des importations :

1. Contournement de l'impôt sur le revenu - transfert abusif.
2. Fixation des prix.
3. Fuite de capitaux.
4. Blanchiment d'argent.

C'est pourquoi je préfère la méthode de filtrage des prix (PFM) à la méthode du partenaire pays (PCM). La méthode Données Pays- Partenaire ne permet pas d'identifier les transactions suspectes afin que nous puissions les récupérer et engager des poursuites en vue de dissuader toute occurrence future. Elle fait également **l'hypothèse critique que** : Les valeurs déclarées dans les économies avancées reflètent correctement la valeur du marché, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'erreur d'évaluation, ce qui n'est pas le cas. Pour les enregistrements groupés, la méthode Pays-Partenaire donne une **mauvaise évaluation nette**, et non une mauvaise évaluation brute.

L'hypothèse d'une "absence de mauvaise évaluation dans les économies avancées" formulée par le CPM **n'est pas étayée par les données DOTS/COMTRADE**. Ainsi, la mauvaise évaluation d'un pays **sera biaisée** par le montant de **la mauvaise évaluation dans les enregistrements des pays partenaires. Pour détecter les transactions suspectes**, DOTS est constitué de données annuelles et mensuelles sans information au niveau des marchandises et COMTRADE est constitué de marchandises au niveau HS6 (agrégation élevée).

Lorsque vous utilisez les données de votre partenaire commercial (CPM), vous êtes uniquement en mesure de :

Identifier les enregistrements apparemment mal évalués, mais pas les identités des importateurs ou des exportateurs. Mais vous avez besoin d'une enquête détaillée sur les documents d'exportation et d'importation du pays pour des estimations plus précises de la falsification des prix du commerce. Et c'est là que la méthode de filtrage des prix montre ses meilleurs résultats en utilisant les données d'importation et d'exportation du pays au niveau des transactions.

Données au niveau des transactions, en appliquant le PFM :

1. Améliorer la précision de l'estimation du filtrage des prix ;

2. Permettre de retrouver l'identité des importateurs et des exportateurs (noms, adresses, destination/origine des échanges, dates, montants) afin de faciliter le recouvrement et/ou les poursuites judiciaires ;
3. Permettre la comparaison des valeurs déclarées au Ghana avec les valeurs des échanges correspondants déclarés dans les pays partenaires.
4. Identifier et cibler les importateurs et les exportateurs ayant tendance à pratiquer fréquemment des prix falsifiés, ce qui permet à la douane d'établir un profil des risques liés aux marchandises et aux importateurs/exportateurs pour une surveillance continue ;
5. Permettre d'estimer les erreurs de tarification commerciale telles que rapportées au Ghana pour la période 2000 à 2012.

Un programme constant d'examen et d'investigation ciblé des documents d'exportation d'un pays, notamment en utilisant la méthode de filtrage des prix :

- Réduire la fuite des capitaux par le recours à la falsification des prix du commerce;
- Dissuader les sociétés/entreprises de pratiquer des prix de transfert abusifs ;
- Rendre possible la détection en temps réel grâce à l'installation d'un modèle de filtrage du prix en temps réel dans les douanes ;
- Réduire les pertes fiscales et les fuites de capitaux dues à une falsification des prix du commerce

Étude de cas : l'Italie

Sur la mesure de BEPS - Cette méthode prend-elle en compte les erreurs de transfert pour les importations et les exportations, qu'elles soient sur ou sous-évaluées ?

La méthode est finalisée pour identifier les stratégies ATP, y compris les prix de transfert, en supposant que ce levier soit lié à une réduction des bénéfices qui est visible par le modèle. À cet égard, le modèle utilise des informations sur la part des importations et des exportations, sur les coûts et le chiffre d'affaires respectivement, afin de tenir compte de l'utilisation des prix de transfert pour transférer les bénéfices.

BEPS - Comment comptabiliser les entreprises multinationales qui sont utilisées comme supports par des entreprises criminelles tout en s'assurant qu'elles atteignent le seuil prévu par l'indicateur de substitution normal ?

La méthode vise à identifier les comportements anormaux d'un point de vue économique. Elle ne permet pas de détecter d'autres comportements illicites (tels que le blanchiment d'argent ou le financement d'organisations criminelles) s'ils ne sont pas liés à la réduction des bénéfices imposables.



Étude de cas : le Brésil

Pour fixer le filtrage des prix, quel niveau de déclinaison / diversification proposeriez-vous ? Ainsi, à quel niveau estimer le filtrages de prix : Au niveau du produit au code SH-6 ; inférieur ; y compris les descriptions ? Qu'est-ce qui est réalisable, d'après votre expérience ?

Le filtrage des prix peut être évalué statistiquement en utilisant des données commerciales au niveau des transactions (base de données douanières) au niveau le plus granulaire possible (par exemple, la nomenclature commune du Mercosur au niveau à 8 chiffres) ou peut être construit à partir de prix identifiables du marché. La gamme du filtrage des prix peut être définie plus étroitement ou plus largement autour du prix du marché, selon le cas. Les prix limites inférieurs et supérieurs peuvent être fixés au prix du premier quartile et au prix du dernier quartile, comme les prix des quartiles inférieur et supérieur. Ou ils peuvent être fixés au prix moyen +/- α (%) pour chaque code SH, selon le critère des spécialistes des produits de base.

Il est important de noter qu'une des limites de la méthode de filtrage des prix (PFM) est le fait que les filtres de prix statistiques sont générés de manière endogène à l'aide de statistiques commerciales qui peuvent également inclure des transactions à prix anormaux. À cet égard, il est important de noter que si une quantité considérable de transactions commerciales repose sur des opérations triangulaires par le biais d'entités intermédiaires extraterritoriales situées dans des juridictions à faible fiscalité, le filtrage des prix, estimé statistiquement à l'aide des données commerciales au niveau des transactions collectées par le Bureau des douanes, serait probablement biaisé à la baisse par des stratégies transfrontalières de planification fiscale agressive et, par conséquent, dans de tels cas, la méthode de filtrage des prix (PFM) ne serait pas la plus appropriée. Il est possible d'observer des schémas de triangulation en utilisant la base de données douanière : (a) transactions d'importation : le pays d'origine (flux de marchandises) est différent du pays de vente (flux financiers) ; (b) transactions d'exportation : le pays de destination (flux de marchandises) est différent du pays d'acquisition (flux financiers).

La méthode du pays partenaire connue sous le nom d'analyse des données miroir, peut être appliquée pour estimer les écarts commerciaux potentiels ou les divergences commerciales. L'écart commercial représente la différence entre la valeur commerciale enregistrée par le pays importateur et celle enregistrée par le pays exportateur. L'écart commercial peut être calculé à différents niveaux ; du niveau le plus désagrégé (niveau de la transaction) au niveau le plus agrégé (niveau de la paire de pays).